

FICHE PRATIQUE CFE-CGC

Epargne salariale 2021 #2

1^{ère} Campagne Epargne Salariale 2021

Placement participation/Intéressement et jours CET

Le placement de l'**épargne personnelle** issue de vos versements volontaires vers le PER COL est maintenant possible toute l'année à votre convenance depuis le 4 mai.

Par contre le placement de l'**épargne salariale**, participation et intéressement, et le **transfert de jours de CET vers le PER COL**, ne peuvent se faire qu'à l'occasion de l'une des deux campagnes annuelles de fin mai et fin novembre.

Cette année la 1^{ère} campagne de placement de votre épargne salariale et de transfert de jours CET est ouverte du 21 mai au 7 juin.

NOUVEAUTE 2021:

- le placement de la participation et de l'intéressement se fait directement sur votre compte épargnant AMUNDI
- le transfert de jours CET se fait toujours depuis MyHR

Vous avez reçu un mail ou un courrier de AMUNDI ESR vous invitant à vous connecter sur votre compte pour effectuer l'arbitrage des placements de votre participation et de votre intéressement.

Le transfert de jours depuis le CET est accessible sur MyHR/Services/Demande de Service

Optimisez votre abondement sur les placements et versements volontaires

Vous ne bénéficiez de l'abondement de 40% à 600 € maximum sur ces placements que s'ils sont placés dans le PER COL. L'abondement brut alloué est indiqué à la fin de votre opération de placement avant que vous ne le validiez définitivement.

Pour maximiser donc votre abondement il faut placer 1500 € dans le PER COL.

Comme participation et intéressement sont réduits cette année, les 600 € d'abondement ne seront pas atteints. Vous pouvez donc compléter votre maximisation de l'abondement par un versement volontaire hors campagne égal à $(\text{abondement brut restant})/0,4$ (si vous ne l'aviez pas déjà fait préalablement à cette campagne de placement)

Par exemple le placement de intéressement et participation sur le PER COL vous a déjà permis de bénéficier de 420 € d'abondement (Participation brute placée + Intéressement brut placé) x 0,4. Il vous reste donc 180 € d'abondement brut disponible.

Vous pouvez donc faire un versement volontaire de $180/0,4 = 450$ € pour bénéficier de ces 40% d'abondement de l'entreprise encore disponibles.

Malheureusement la valeur de l'abondement brut déjà utilisé n'est pas disponible dans les relevés d'opérations de votre compte Amundi. Il vous faut donc le noter ou le recalculer à partir de valeurs brutes de participation et d'intéressement placées que vous retrouverez dans votre journal des opérations

Pour toute information sur les placements, votre PEG et votre PER COL :
Votre compte épargnant AMUNDI www.amundi-ee.com/epargnant

Les opérations de placement sur votre compte AMUNDI

Pour placer dans le PEG il faut choisir EPARGNE GROUPE AIRBUS SAS.

Le fonds d'accueil par défaut de votre placement est le fonds PEG AIRBUS TRESORERIE mais vous pouvez modifier le choix du support d'accueil.

Le support d'accueil par défaut de vos placements dans le PER COL est celui défini par votre profil épargnant: PRUDENT, DYNAMIQUE et le nouveau profil ÉQUILIBRÉ qui est attribué par défaut aux nouveaux épargnants. Vous pouvez modifier au moment du placement votre profil épargnant ou choisir de placer en gestion libre sur un ou plusieurs fonds du PER COL.

Chaque opération doit être validée par saisie d'un code reçu par SMS.

Les choix peuvent être modifiés jusqu'au 7 juin à 23h59

La conversion de l'intéressement et de la participations en jours CET n'est plus possible, mais en revanche **2500 € maximum de salaire brut pris sur le salaire de juin** pourront être convertis en jours CET fin de Carrière (après imposition sur le revenu).

Le placement de jours du CET vers le PER COL: une autre opportunité de bénéficier d'abondement et de défiscalisation

Vous pouvez verser des jours issus du CET vers le PER COL. Ce placement sera défiscalisé d'impôt sur le revenu dans la **limite de 10 jours placés**, soit un peu moins d'un demi mois de salaire, et vous bénéficierez également de l'abondement supplémentaire de 40% (dans la limite de ces 10 jours), sans plafond.

Vous aurez à nouveau l'opportunité d'effectuer ou de compléter ce placement au mois de novembre.

Les jours placés au-dessus de 10 jours ne bénéficient d'aucune défiscalisation.

Les fonds du PEG et du PER COL : quels rendements et quels risques?

Dans le PEG, vous pouvez arbitrer sur les différents supports classés ci-dessous par risque croissant et dont nous vous donnons les performances récentes

| FCPE du PEG | Risque | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | Performance annualisée sur 5 ans |
|---|--------|---------|---|---------|---------|--------|----------------------------------|
| PEG AIRBUS TRESORERIE | 1 | -1,09% | 0,62% | -0,48% | -0,23% | -0,06% | -0,28% |
| PEG AIRBUS PROTECT 90 | 3 | -6,3% | 3,21% | -3,92% | 1,69% | 0,54% | -0,83% |
| PEG AIRBUS OBLIGATIONS | 3 | 2,17% | 3,87% | -0,71% | 0,78% | 2,51% | 0,97% |
| PEG AIRBUS DEVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE | 3 | 5,91% | Nouveau fonds ouvert depuis le 25/11/2019 | | | | 4,18% depuis la création |
| PEG AIRBUS DIVERSIFIE | 4 | 1,22 % | 14 % | -6,66% | 6,22% | 3,03% | 4,73 % |
| PEG AIRBUS ACTIONS | 5 | -1,49% | 24,95% | -10,75% | 10,60% | 2,13% | 7,84% |
| EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE | 6 | -7,61% | 18,28% | 18,28% | -15,14% | 10,25% | % |
| ESOP AIRBUS | 7 | -30,39% | 56,75% | 1,33% | 36,54% | 1,60% | 13,19% |

AIRBUS Defence & Space

Pour toute information sur les placements, votre PEG et votre PER COL :
 Votre compte épargnant AMUNDI www.amundi-ee.com/epargnant

Les plus-values des sommes placées sur le PEG sont défiscalisées (sauf cotisations sociales).

Si vous faites l'effort de verser régulièrement pendant cinq ans sur le PEG les versements ultérieurs seront alors moins mobilisateurs d'épargne puisque vous pourrez alors débloquer les sommes disponibles pour financer vos nouvelles souscriptions et bénéficier à nouveau d'abondement.

Si donc vous avez besoin de liquidités immédiates, pensez à débloquer les sommes disponibles sur votre PEG plutôt que de vous faire payer l'intéressement qui sera alors soumis à l'imposition sur le revenu à votre taux marginal (ex 30 % si revenu fiscal > 25,6 K€).

Le placement sur le PEG est effectué sur le fonds monétaire PEG AIRBUS TRESORERIE, qui certes sécurise vos avoirs dans un horizon court terme, mais dont le rendement est inférieur à l'inflation et est encore négatif cette année. Il vous appartient donc d'arbitrer si nécessaire vos avoirs sur d'autres fonds qui correspondent à vos objectifs d'investissement à court, moyen, et long terme.

Le Robot Advisor du site Amundi vous permet de mettre en place une gestion assistée correspondant à vos horizons de placement et à votre stratégie patrimoniale (ce qui est différent de la gestion pilotée du PER COL qui ne prend en compte que votre âge de départ à la retraite et un des deux profils possibles).

Dans le cas de placement sur le PER COL le placement par défaut est votre profil de gestion pilotée par EPSENS, mais vous pouvez ensuite arbitrer si vous décidez de gérer vos placement de façon active

Dans le PER COL, vous pouvez arbitrer sur les différents supports classés ci-dessous par risque croissant et dont nous vous donnons les performances récentes :

| FCPE du PER COL | Risque | 2020 | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | Performance annualisée sur 5 ans |
|--------------------------------------|--------|--------|--------|---------|---------|--------|----------------------------------|
| MONETAIRE PERCO AIRBUS | 1 | -0,42% | -0,32% | -0,38% | -0,29% | -0,08% | - 0,34 % |
| ESPENS OBLIGATIONS ISR | 2 | 2,28% | 4,38% | -0,86% | 1,15% | 2,64% | 1,30 % |
| DIVERSIFIE PERCO AIRBUS | 4 | 1,28% | 10,51% | -6,18% | 7,10% | 2,89% | 4,85% |
| EPSENS ACTIONS PME-ETI | 6 | 10,81% | 13,16% | -27,16% | 11,12% | - | 5,36% |
| EPSENS ACTIONS ISR | 6 | -4,72% | 22,99% | -14,52% | 7,93% | 3,43% | 5,70% |
| EPSENS EMPLOI SANTE SOLIDAIRE | 6 | -7,61% | 18,28% | 18,28% | -15,14% | 10,25% | 3,87% |

A la sortie du PER COL si vous choisissez la solution du versement d'un capital vous échapperez à la fiscalisation des sommes (hors versements volontaires défiscalisés à l'entrée) alors que avec la sortie en rente vous serez imposé sur ces revenus différés.

N'oubliez pas que le choix de la défiscalisation maintenant possible pour les versements volontaires doit être fait en conscience de l'effet qu'elles auront sur votre revenu imposable quand vous libèrerez ces sommes.

A vous de déterminer votre stratégie et horizon de placements, et n'oubliez pas que les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs !